



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion du 03/04/2023

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 08 et 09 avril 2023

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission vous rappelle que vous devez obligatoirement faire un match dans les trois dernières journées de championnat, pour valider votre saison dans le comptage des matchs pour la couverture de votre club au statut de l'arbitrage. (hors cm)

Pour les jeunes :

- **Week-end du 06 et 07 mai 2023**
- **Week-end du 13 et 14 mai 2023**
- **Week-end du 27 et 28 mai 2023**

Pour les adultes :

- Week-end du 29 et 30 avril 2023**
- Week-end du 13 et 14 mai 2023**
- Week-end du 27 et 28 mai 2023**

ÉCUSSON

Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres ne portaient pas l'écusson officiel.

Il est rappelé que celui-ci est obligatoire.

Tout manquement, le règlement intérieur sera appliqué.

Vous pouvez vous en procurer auprès de Roland VIALLET (CTDA), soit par téléphone au 06 15 60 01 54 soit par mail à rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION « PORTAIL DES OFFICIELS »

A l'attention des Arbitres, Observateurs et Tuteurs

Ceux qui se connectent via l'application « PORTAIL DES OFFICIELS », nous vous demandons d'être vigilants à vos désignations, en allant dans l'onglet « Évènement ».

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée le :





- **Samedi 8 avril 2023, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CHARMES SUR RHÔNE)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette dernière réunion de formation proposée.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique ;
- Point technique et administratif ;
- QCM sur les lois du jeu ;

Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2022/2023 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
ANDRE	Mylan	District JAD
BANCEL	Denis	District JAD
BUFFAT-NURY	Hayden	District JAD
BUISSON	Mathieu	District JAD
CELLIER	Tao	District JAD
CHANEGUIER	Thomas	District JAD
CHAVES	Hugo	District JAD
CHEVECHIAN	Maïke	District JAD
DE CILLIA	Brayan	District JAD
DUHAMEL	Laurent	District JAD
EL MARZGUIOUI	Tarek	District JAD
NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE





EYRAUT	Raphaël	District JAD
FANGET DUPLOMB	Hugo	District JAD
FOUREL	Nolwen	District JAD
FOURNIER	Thibaut	District JAD
FRAISSE	Matéo	District JAD
GAYET	Charlie	District JAD
GHEBBARI	Jimmy	District JAD
GOIFFON	Théo	District JAD
HERMANTIER	Maxence	District JAD
IZNARD	Nans	District JAD
JOYEUSAZ	Khaïs	District JAD
KHARCHICHE	Mohamed	District JAD
LAHOUSSE	Samuel	District JAD
LATRECHE	Loïc	District JAD
MOREIRA	Mathis	District JAD
MOUKANBOU	Vinsy	District JAD
NAJIM	Youness	District JAD
OBRINGER	Elyne	District JAD
PHILIBERT	Léo	District JAD
TOUZOUTI	Zakaria	District JAD
VIOUGEAS	Tom	District JAD
VIVIER	Julie	District JAD



COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2
- U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

INDISPONIBILITES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité bien **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**





ATTENTION ! DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

RAPPORT DISCIPLINAIRE

Nous vous rappelons, comme il a été dit lors de l'Assemblée Générale, que **tout rapport doit se faire UNIQUEMENT sur votre « Portail officiels »**. Que ce soit suite à un carton rouge, que ce soit suite à des incidents d'après match ou que ce soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

AVRIL 2023

- **Samedi 8 avril :**

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- **Samedi 29 avril :**

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- **Vendredi 12 mai :**

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2023

- **Lundi 19 juin 2023 :**

Réunion pour le classement de fin de saison 2022/2023

CARNET BLEU

Nous avons appris la naissance de Amar, fils de notre arbitre Youri GALOYAN. Nous lui présentons nos sincères félicitations et souhaitons un bon rétablissement à la maman et une bonne santé à l'enfant.





COURRIERS DES ARBITRES

- **JOUAN Jannik** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 16/04/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **CHAVES Hugo** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des JAD du samedi 08/04/2023 pour raisons professionnelles. Lu et noté en attendant un justificatif.
- **CHANEGUIER Thomas** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son absence à la formation continue des JAD du samedi 08/04/2023 . Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MANGIN FRAPPA Louis** : Courriel nous adressant son changement de N° de portable. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **F.C. ST CYR FELINES** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre U 18 D3 du 01/04/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.
- **F.C. PORTOIS** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D2 du 02/04/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.
- **U.S. VAL D'AY** : Courriel nous demandant des arbitres pour ses rencontres Seniors D5 des 23/04/2023, 30/04/2023 et 14/05/2023. Lu et noté. Vos demandes seront exaucées selon les disponibilités de notre effectif.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

